

2018-03 PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE DE L'ADULTE DEVENU SOURD APPAREILLE OU PORTEUR D'UN IMPLANT COCHLEAIRE

FORMATION DE :

Marie -laurence LABORDE, Orthophoniste
MARJORIE TARTAYRE VASSILAKAKIS, Orthophoniste

Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

Le 10/03/2018 de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00

Le 07/04/2018 de 9:00 à 12:30 et de 13:30 à 17:00

CONTACT(S) :

Chloé COLOMBET - sdormp.form@perfectariat.fr

Ce programme permet de valider un DPC en 2018, mais il est également possible de participer à la partie
présentielle de la formation en modalité non DPC

CADRE DE LA FORMATION

Type de programme :

Formation continue

Orientation(s) :

Orientation n° 3 : l'intervention orthophonique dans les troubles de la phonation. :

Méthode(s) :

Approche pédagogique ou cognitive

Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive,
formation universitaire...)

Revue bibliographique et analyse d'articles

Dispositifs spécifiques

formation professionnelle tout au long de la vie (professionnels paramédicaux)

Objectifs pédagogiques de la formation :

FORMATION SDORMP FORM

Cette formation vise :

- A donner ou à compléter les connaissances théoriques sur la surdité de l'adulte devenu sourd afin de permettre de mieux élaborer la prise en charge de ces patients.
- A construire le bilan orthophonique : les tests utilisés
- Apprendre les méthodes de prise en charge pour aider à l'adaptation prothétique (prothèse conventionnelles ou implant cochléaire)
- Proposer des outils de rééducation

Objectifs portant sur l'analyse des pratiques :

Moyens d'encadrement, pédagogiques et techniques :

Support écrit et audio visuel, power point, mise en situation/ateliers

Un représentant de l'organisme de formation sera présent lors de la formation.

Un questionnaire de connaissances et un questionnaire de satisfaction seront envoyés par mail et devront être complétés en ligne dans le délai imparti.

Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation :

Une liste d'émargement sera signée au début de chaque demi-journée.

Moyens permettant d'apprécier les résultats de la formation :

A l'issue de l'action de formation, une attestation de fin de formation sera délivrée au stagiaire. Le suivi de la formation ne donne pas lieu à délivrance de diplôme, certificat ou de tout autre document la sanctionnant.

Public concerné par l'action de formation : Orthophoniste.

PROGRAMME DE LA FORMATION

PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE DE L'ADULTE DEVENU SOURD APPAREILLE OU PORTEUR D'UN IMPLANT COCHLEAIRE - le 10/03/2018, 1ère ½ journée de 9:00 à 12:30 :

Rappel sur le fonctionnement de l'audition : que se passe-t-il quand il y a une surdité ?

Classification des surdités selon la perte auditive et les conséquences

L'appareillage :

- Quand appareiller ?
- Avec quel type de prothèse ? Selon le type et le degré de surdité

Les prothèses conventionnelles

Les implants cochléaires

Savoir analyser un audiogramme

Répercussion psychosociale de la surdité acquise chez l'adulte

Surdité et déclin cognitif

FORMATION SDORMP FORM

PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE DE L'ADULTE DEVENU SOURD APPAREILLE OU PORTEUR D'UN IMPLANT COCHLEAIRE - le 10/03/2018, 2nde ½ journée de 13:30 à 17:00 :

Evaluation des pratiques : Echange avec les participants pour recenser les adultes rencontrés, la demande, le parcours avant la rééducation...

Le bilan orthophonique : construire le bilan à partir des données théoriques

- Dans le cas d'un patient appareillé avec des prothèses conventionnelles
- Dans le cas d'un patient porteur d'un implant cochléaire
- Dans le cas d'un patient non appareillable

Anamnèse : Que devons-nous savoir sur ce patient ?

Les épreuves : Quels tests proposer, dans quelle modalité ? Le matériel.

Le projet thérapeutique.

Lien avec le médecin et l'audioprothésiste

Cas particuliers, les implants cochléaires (réseau ville-hôpital) : spécificité de la prise en charge hospitalière (bilan pré et post-implant, réglages)

Vidéos de bilan et discussion

PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE DE L'ADULTE DEVENU SOURD APPAREILLE OU PORTEUR D'UN IMPLANT COCHLEAIRE - le 07/04/2018, 1ère ½ journée de 9:00 à 12:30 :

La prise en charge orthophonique : les différents aspects de cette rééducation

- Rééducation auditive : travail au niveau de la boucle audiophonatoire
- Place de la lecture labiale : quand proposer cette rééducation, comment aborder son apprentissage ?
- Accompagnement du patient dans l'appareillage (manipulation)
- Place de l'entourage dans la prise en charge

Mise en pratique à travers des études de cas

PRISE EN CHARGE ORTHOPHONIQUE DE L'ADULTE DEVENU SOURD APPAREILLE OU PORTEUR D'UN IMPLANT COCHLEAIRE - le 07/04/2018, 2nde ½ journée de 13:30 à 17:00 :

Vidéos de rééducation

Atelier sur la lecture labiale, rééducation auditive : apprendre à constituer son matériel de rééducation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée de la formation : 14 heures.

Coût de la formation : 360,00 euros TTC.

Coût de la formation en modalité DPC : 420,00 euros TTC.

Participants : 25

Lieu(x) de la formation : Espace Vestrepain, 24 rue Vestrepain 31100 TOULOUSE

INSCRIPTION

Tous les professionnels doivent être inscrits auprès de SDORMP FORM.

Les professionnels libéraux qui souhaitent valider leur DPC au titre de cette formation doivent également s'inscrire sur le site www.mondpc.fr. Ils seront guidés dans leurs démarches tout le long de leur inscription. Attention veillez à ne pas commettre d'erreur dans la saisie de votre courriel.

Pour accéder rapidement à cette formation, entrez à la rubrique Référence programme ANDPC et cliquez sur rechercher.

Professionnels salariés :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2018.

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC en assistant uniquement à (aux) étape(s) cognitive(s).

Le professionnel salarié peut se préinscrire auprès de SDORMP FORM, cette inscription devra être confirmée par son employeur.

L'employeur inscrit le professionnel salarié à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée à l'employeur qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.

Professionnels libéraux :

Cette formation permet aux professionnels qui le souhaitent de valider leur DPC pour 2018.

Frais de participation :

Pour bénéficier de ce dispositif, le professionnel doit :

- Participer, dans les délais impartis, aux étapes évaluatives.
- Assister à la totalité de(s) étape(s) cognitives (présence attestée par la signature d'une feuille d'émargement à chaque demi-journée).

Il est également possible de participer à cette formation sans validation du DPC en assistant uniquement à (aux) étape(s) cognitive(s).

Le professionnel s'inscrit à la formation et règle à SDORMP FORM le coût de la formation.

Une convention sera adressée au professionnel, qu'il devra signer et renvoyer à SDORMP FORM.